

## Assurer le bien-être alimentaire du cheval. Module 2

Mardi 23 mars 2021 à Estrées St Denis (60)

### Objectifs

Savoir calculer une ration, en respectant les besoins physiologiques et nutritionnels des chevaux. Choisir un aliment et un CMV adapté.

### Programme

- Savoir lire et décrypter une étiquette d'aliment
- Les différents critères de calcul d'une ration:  
Capacité d'ingestion, MS, Ufc, MADc, Ca, P, Zn, Cu
- Choisir les éléments d'une ration et lire une table des valeurs
- Estimer les besoins de ses équidés
- Adapter les apports aux besoins
- Vérifier les ratios: Calcium/Phosphore et Zinc/Cuivre
- Approche des coûts de rations

### Intervenante

**Sabrina PEYRILLE.** Société SEVE.  
Diplômée de l'Université de Rennes en Ethologie du cheval, nutritionniste et comportementaliste équin

### Responsable de stage

**Corinne DAUNAY,** conseillère activités équestres,  
[corinne.daunay@oise.chambagri.fr](mailto:corinne.daunay@oise.chambagri.fr)  
Tel: 03 44 46 42 72  
Chambre d'agriculture de l'Oise

### Public

Tout public de la filière équine ayant suivi le module 1

### Tarif

**70 €** pour les éligibles VIVEA (chefs d'exploitations et conjoints collaborateurs). Crédit d'impôt: 70€  
**210 €** pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

### Contact Inscriptions

Service Productions Innovations

Sylvie Broussin

03 44 11 44 57 – [sylvie.broussin@oise.chambagri.fr](mailto:sylvie.broussin@oise.chambagri.fr)

[www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr)

**TITRE FORMATION : Assurer le bien-être alimentaire du cheval. Module 2 Mardi 23 mars 2021**

Nom (personne à inscrire) : .....Prénom : .....Date de naissance:.....

Adresse : .....CP..... Commune.....

Téléphone : ..... Mail : .....

Nom de l'exploitation.....N° SIRET.....Tel.....

Adresse (si différente).....CP..... Commune.....

STATUT :  Chef d'exploitation, conjoint collaborateur  Salarié agricole  Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Oise

70 € (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)

210 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles et autres statuts)

Signature :

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de la formation de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fera le lien avec l'intervenant pour adapter la formation au plus près des besoins des participants

- Avez-vous déjà suivi le module 1 de cette formation sur ce thème ?  Non  Oui

- nombre de chevaux gérés: .....

- Type de chevaux (poneys....) et activités (élevage, retraite, sport, loisirs ....)

.....

- Vos chevaux ont-ils accès au pâturage à certains moments de l'année?  Non  Oui

- type d'aliments utilisés actuellement:.....

.....

Quels sont les points précis du programme du module 2 qui vous intéressent le plus? Précisez :

.....

Rencontrez-vous des difficultés ou freins aujourd'hui dans l'alimentation ? (maladies digestives ou comportementales, organisation du travail...)

.....

Questionnaire des attentes OPE FOR ENR 5 R 19.11.15

La formation bénéficie d'un financement VIVEA.

Crédit d'impôt : tout chef d'exploitation ou associé exploitant au bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt : nbre d'heures de formation x SMIC avec limite de 40h (en 2019 : 7hx10,03 = 70,21 € de crédit d'impôt ou remboursés à un agriculteur non imposable).

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

**Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire au plus vite (inscriptions retenues dans l'ordre d'arrivée des chèques) et avant le 12/04/2020.**